

Lutte contre les cambriolages, les conseils de la gendarmerie

Traditionnellement, la période de fin d'année s'accompagne d'une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Le passage à l'heure d'hiver facilite l'action des malfaiteurs qui se fondent dans l'obscurité.

Ces quelques conseils permettront au mieux d'éviter les cambriolages, à défaut d'en interpellier les auteurs plus facilement.

1/ Les conseils de prévention en cas d'absence de votre domicile

- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- ne laissez pas de clé cachée dans le jardin,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures etc ...),
- fermez votre portail et votre garage,
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile,
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr (attention la pile de linge est la cachette la plus connue).

Un système d'alarme, même s'il peut parfois être onéreux, est un gage d'efficacité contre les cambrioleurs.

Les opérations «tranquillité vacances» ont été étendues sur l'année entière. Signalez votre départ à votre brigade de gendarmerie, des patrouilles passeront à proximité de votre domicile pendant votre absence.

2/ La conduite à tenir lorsque l'on a été victime d'un cambriolage.

- Ne touchez à rien, ne modifiez pas l'état des lieux (la police technique et scientifique de proximité ne sera efficace que si la scène n'a pas été polluée),
- Alerte immédiatement la gendarmerie en composant le 17 surtout si vous mettez en fuite les auteurs. N'essayez pas de les interpellier vous même.

3/ Les réflexes

En cas de comportement suspect d'un ou plusieurs individus (repérage, franchissement de l'enceinte d'une propriété etc ..) communiquez immédiatement aux gendarmes en composant le 17:

- le signalement des auteurs (taille, vêtements, signes particuliers, tatouages, lunettes, accents etc ...),
- le type de véhicule utilisé (immatriculation, marque, couleur, autocollant etc ...),
- les propos tenus,
- la direction de fuite

Tous ces conseils sont inspirés du bon sens. Une application par le plus grand nombre permettra de faire échec aux cambrioleurs.